



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



22090149

Déposé au greffe du Tribunal de l'entreprise
de Liège division Marche-en-Famenne

le 28/07/2022

P. Le Greffier
Greffier

N° d'entreprise : **0422 047 988**

Nom

(en entier) :

EXPLOITATIONS FORESTIERES GEORGES HUET

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**

Adresse complète du siège : **route de Bomal, Grandménil, 12 bte 1 à 6960 MANHAY**

Objet de l'acte : Démissions - Nominations

D'un pros-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la SA EXPLOITATIONS FORESTIERES GEORGES HUET du 16 juin 2022, il a été pris les résolutions suivantes :

1ère Résolution :

A l'unanimité, les membres de l'assemblée générale acceptent les démissions, et ce à dater de ce jour, de :

•La SA HUSIBO (BCE : 0677.500.854), représentée par son représentant permanent M. Emmanuel SCHELLEKENS de son poste d'administrateur et administrateur-délégué ;

•La SRL GH WOOD(BCE : 0739.856.117), représentée par son représentant permanent M. HUET Geoffrey de son poste d'administrateur ;

•La SRL CARABI (BCE : 0881.941.717), représentée par son représentant permanent Mme Valérie GENDEBIEN de son poste d'administrateur ;

•M. Maximilien D'OREYE DE LANREMANGE de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué.

Décharge leur seront donnée, pour toutes décisions prises durant son mandat, lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

2ème Résolution :

A l'unanimité, les membres de l'assemblée générale nomment, avec effet immédiat et pour une durée de 6 ans :

•La SA HUSIBO (BCE : 0677.500.854), représentée par son représentant permanent M. Emmanuel SCHELLEKENS au poste d'administrateur et administrateur-délégué ;

•La SRL GH WOOD(BCE : 0739.856.117), représentée par son représentant permanent M. HUET Geoffrey au poste d'administrateur et d'administrateur-délégué ;

•La SRL CARABI (BCE : 0881.941.717), représentée par son représentant permanent Mme Valérie GENDEBIEN au poste d'administrateur et administrateur-délégué.

Leur mandat pourra être rémunéré.

3ème Résolution :

A l'unanimité, les membres de l'assemblée générale désignent comme mandataire spécial la SRL ATALEX, représentée par M. Jérôme STEVIGNY, avec faculté de subdéléguer, aux fins d'accomplir les formalités nécessaires auprès du Moniteur Belge, de la TVA et de la Banque Carrefour des Entreprises du chef des résolutions prises ci-dessus et de celles prises ci-après par le conseil d'administration. Le mandataire pourra, au nom de la société, faire toutes déclarations, signer tous actes et documents nécessaires ou utile à l'exécution du présent mandat.

Conseil d'administration

A l'instant, s'est réuni le nouveau conseil d'administration qui a élu en son sein la SA HUSIBO, la SRL GH WOOD et la SRL CARABI en qualité d'administrateur-délégué.

Suite à quoi, le nouveau conseil d'administration se compose comme suit :

•La SA HUSIBO (BCE : 0677.500.854), représentée par son représentant permanent M. Emmanuel SCHELLEKENS ;

•La SRL GH WOOD(BCE : 0739.856.117), représentée par son représentant permanent M. HUET Geoffrey ;

•La SRL CARABI (BCE : 0881.941.717), représentée par son représentant permanent Mme Valérie GENDEBIEN. Fait à Waterloo, le 16 juin 2022

ATALEX,

Représentée par M. Jérôme STEVIGNY

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/07/2022 - Annexes du Moniteur belge